

ACCOMPAGNEMENT

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

OBJECTIFS

La VAE assure la reconnaissance des connaissances et compétences acquises par le travail ou par des activités bénévoles aux personnes qui le souhaitent, pour évoluer au sein de leur entreprise, trouver un emploi ou d'en changer, ou d'accéder à une formation d'un niveau de qualification supérieure. En effet, la VAE permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle enregistrée au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP).

PRÉREQUIS

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an en rapport direct avec la certification visée.

Plus d'info sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

MODALITÉS D'ADMISSION

La recevabilité à la VAE est indispensable pour débiter un accompagnement. Elle fait l'objet d'une demande auprès de la DRAAF SRFD de votre lieu de résidence (formulaire CERFA N° 12818*02).

Ne vous engagez pas sans l'avoir obtenue.



Durée d'accompagnement

Le nombre d'heures d'accompagnement est défini en fonction du profil et des besoins du candidat, il faut compter en moyenne 10 à 15 heures d'accompagnement pouvant s'étaler sur une année en fonction des disponibilités du candidat et de son projet. L'attestation de recevabilité à une validité de trois ans.



Financements

L'accompagnement peut être financé par le CPF (Compte Personnel de Formation), un opérateur de compétences, VIVEA ou encore Pôle Emploi.



Délai d'accès à l'action

Dès la notification de recevabilité de la DRAAF

CONTENU

L'accompagnement apporte une méthodologie pour aider au repérage et à la description des activités réalisées au cours des expériences vécues, de faire le lien avec le référentiel de la certification visée afin d'élaborer le dossier de validation. Il s'agit aussi d'une préparation à l'oral avec le jury. L'accompagnement ne consiste pas à rédiger le dossier VAE à la place du ou de la candidate, il s'effectue majoritairement en autonomie et nécessite un fort investissement personnel.

L'accompagnateur s'engage sur un apport et un soutien méthodologiques, non sur le résultat de la validation.

MÉTHODES DE VALIDATION

La certification obtenue a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Les moyens sont adaptés en fonction des besoins définis avec le ou la candidate. De manière générale, le premier entretien se fait en présentiel ensuite l'accompagnement alterne entre des phases d'entretien, en face à face ou en distanciel, et des phases de travail en autonomie. Le centre de ressources du centre est ouvert au bénéficiaire et permet d'accéder aux ressources pédagogiques, à des ouvrages ou périodiques techniques, aux référentiels...

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Vous transmettez votre dossier décrivant votre expérience (le nombre d'exemplaire dépend du diplôme) à l'autorité certificatrice puis vous passerez un oral devant le jury, lequel vous accordera une validation totale ou partielle ou notifiera un refus de validation.



Tarifs et frais pédagogique

La VAE est gratuite, l'accompagnement seul est payant et non obligatoire. L'accompagnement individuel coûte 80€ de l'heure.



Accessibilité Handicap

Les bâtiments de sont pas tous accessibles aux PSH. Nous consulter pour une analyse de vos besoins afin de vérifier la faisabilité de la prestation. Notre centre de formation est labellisé H+

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully

13, avenue de Verdun
69 130 ECULLY

Tél : 04 78 33 46 12

cfppa.ecully@educagri.fr

www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr



@CFPHLyonEcully



@C.F.P.H.



@CFPPALyonEcully